



GOUVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*



LE PASS CULTURE **EN BREF** pour les pros

Juin 2025

**pass
Culture** 

Sommaire

- 01. Le pass Culture en bref P.4-5
- 02. La part individuelle P.6-7
- 03. La part collective P.8-9
- 04. Un partenaire de vos politiques publiques P.10
- 05. Une politique publique co-construite avec ses partenaires P.11
- 06. Une politique publique inclusive P.12
- 07. Le pass Culture Pro P.13-14
- 08. L'annuaire de contacts P.15

Le pass Culture

EN BREF

Le pass Culture est une politique publique avec une mission d'intérêt général qui consiste à favoriser l'éducation artistique et culturelle et la découverte par les jeunes de la diversité des domaines culturels de la 6^e à la veille des 21 ans.



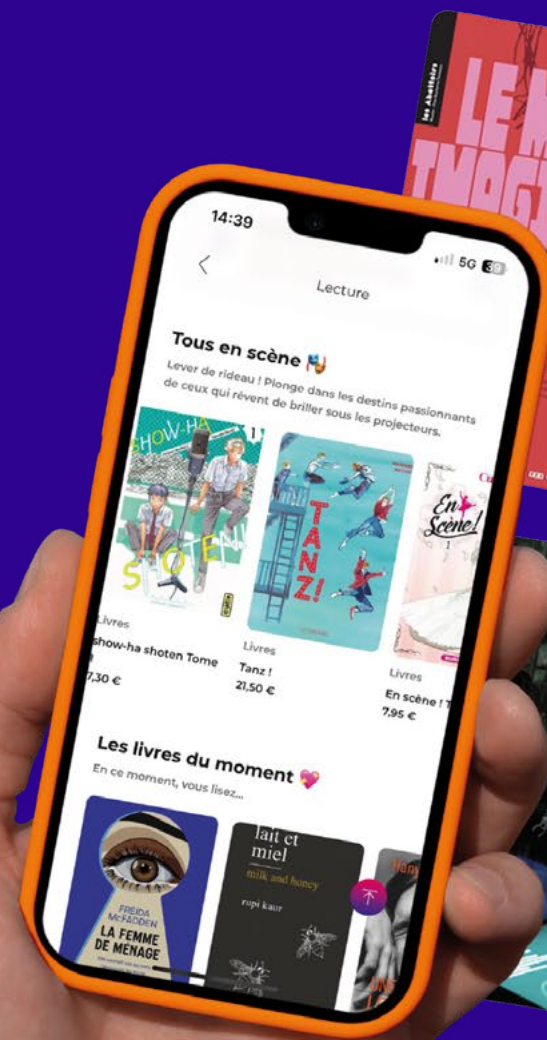
Une application mobile

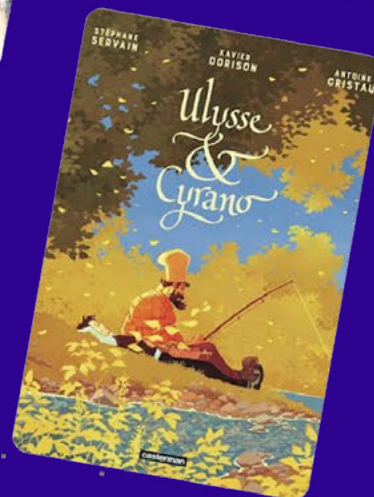
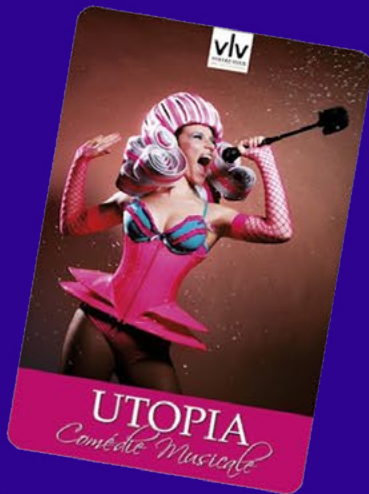
Destinée aux jeunes de 15 à 21 ans, elle leur permet d'accéder de façon autonome à toutes leurs envies de culture, via des offres gratuites ou payantes.



Une part collective

Attribuée aux collèges et aux lycées, elle est destinée à financer les projets d'éducation artistique et culturelle (EAC) des enseignants pour leurs élèves de la 6^e à la Terminale.





La part

INDIVIDUELLE

Le pass Culture est une application géolocalisée qui permet aux jeunes de 15 à 21 ans de profiter, grâce à un parcours progressif par âge, de nombreux lieux, biens et activités culturelles près de chez eux (cinéma, théâtre, spectacles, musées, livres, vinyles, instruments de musique...), d'approfondir ou de s'initier à une pratique artistique, d'inviter leurs amis à partager une activité culturelle (offres "duo") et de vivre des expériences culturelles exclusives.

L'ensemble des acteurs culturels partenaires propose sur le pass Culture une grande variété d'offres, gratuites ou payantes, pour permettre aux jeunes bénéficiaires de découvrir la diversité de leurs catalogues et de leur programmation.

Les domaines à portée de main



Cinéma



Spectacle
vivant



Concerts &
festivals



Musées & visites
culturelles



Arts &
loisirs créatifs



Instruments
de musique



Livres

L'inscription

Pour s'inscrire sur le pass, les 15-16 ans peuvent télécharger puis se connecter sur l'application avec une adresse mail. Les jeunes de 17 ans scolarisés dans les établissements publics ou privés sous contrat doivent se connecter sur l'application avec leurs identifiants ÉduConnect, transmis par leurs établissements scolaires. Ceux qui n'ont pas la possibilité d'avoir des identifiants ÉduConnect peuvent se connecter en filmant leur pièce d'identité directement depuis l'application, comme doivent le faire les utilisateurs de 18 ans. Pour être éligibles au crédit, les jeunes de 17 et 18 ans doivent résider en France depuis plus d'un an.

L'accès aux offres

- > Les 15-16 ans ont accès aux offres gratuites et géolocalisées disponibles sur l'application.
- > Les 17-18 ans ont accès aux offres gratuites et payantes, dans la limite de leur crédit.
- > À 18 ans, un bonus supplémentaire de 50€ sera attribué automatiquement aux jeunes issus de familles modestes et aux bénéficiaires de l'Allocation d'Éducation de l'Enfant Handicapé (AEEH) ou de l'Allocation aux Adultes Handicapés (AAH).

Les achats de biens numériques sont plafonnés à 50€, mais de nombreuses offres numériques gratuites sont également disponibles pour tous (podcasts, films, événements).

Leur sont proposés la presse écrite numérique, les e-books, les livres audio, les pratiques artistiques numériques ainsi que les offres de spectacle et de musique livestream.



La part **COLLECTIVE**

La part collective, déployée par le Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche en collaboration avec le Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire, le Ministère de la Transition écologique, de la Biodiversité, de la Forêt, de la Mer et de la Pêche et le Ministère des Armées est un crédit attribué à chaque collège et chaque lycée public et privé sous contrat qui permet aux élèves de la 6^e à la Terminale de bénéficier d'activités d'éducation artistique et culturelle en groupes et encadrées par les professeurs.

Les trois piliers de l'éducation artistique et culturelle



La connaissance

L'EAC vise l'appropriation de repères culturels et d'un lexique spécifique. Ainsi, elle permet à chacun de développer sa faculté à juger et à exercer son esprit critique.



La pratique artistique

Elle permet aux élèves d'accéder aux langages des arts, de prendre confiance en eux, de réaliser concrètement des projets, de développer leur créativité et leur intelligence sensible. Elle est aussi un puissant moyen de mener des projets communs et de favoriser les relations.



La rencontre avec les œuvres et les artistes

Elle vise à favoriser la découverte d'œuvres authentiques et de lieux de culture pour mieux se les approprier, à apprendre à partager le sensible, à développer sa curiosité.

Parmi les domaines éligibles à la part collective, on trouve :

- > le patrimoine, la mémoire, l'architecture,
- > les arts numériques, visuels, plastiques et appliqués, le design,
- > la culture scientifique, technique et industrielle, le développement durable,
- > les arts du cirque et de la rue, de la danse, du théâtre, de l'expression dramatique, des marionnettes,
- > le cinéma, l'audiovisuel, la photographie,
- > l'univers du livre, de la lecture et des écritures, la bande dessinée,
- > la musique,
- > les médias et l'information.

Les biens culturels physiques ne rentrent pas dans le cadre de cette politique publique.

Les classes peuvent par exemple accueillir **des artistes, des romanciers et autres professionnels de la culture ; elles peuvent visiter des musées, des monuments, et participer à des représentations de spectacle vivant...**

Le pass Culture vient simplifier le quotidien des enseignants, et en particulier les démarches administratives liées aux actions menées avec leurs élèves, grâce à la passerelle créée entre le pass et la plateforme ADAGE (Application Dédiée À la Généralisation de l'Éducation artistique et culturelle).



Pour plus d'informations sur les modalités d'éligibilité à la part collective, contactez votre rectorat, ou les services départementaux de l'Éducation nationale.

Le pass Culture, un partenaire de vos politiques **CULTURELLES**

Le pass Culture est un levier pour renforcer l'impact de vos politiques culturelles auprès des jeunes et un partenaire de vos temps forts (festivals, été culturel, ...) qui pourront être valorisés sur la page d'accueil de l'application :

- > visibilité de tous vos évènements qu'ils soient payants ou gratuits (bibliothèques, Micro-Folies, etc.);
- > complémentarité avec les dispositifs locaux existants, qu'ils soient gratuits ou payants, (ils peuvent être valorisés sur le pass Culture);
- > à 18 ans, un bonus supplémentaire de 50€ sera attribué aux jeunes issus de familles modestes et aux bénéficiaires de l'Allocation d'Éducation de l'Enfant Handicapé (AEEH) ou de l'Allocation aux Adultes Handicapés ;



Un observatoire des pratiques culturelles vivantes des jeunes :

- > des données analysées dans le respect de la RGPD à différentes échelles.
- > des études quantitatives et qualitatives sur les pratiques culturelles des jeunes.

Une ressource financière pour les filières culturelles permettant de financer l'existant ou de nouvelles actions.

Une politique publique co-construite avec **SES PARTENAIRES**

Des partenariats avec les grands réseaux socio-éducatifs (UNML, réseau E2C, Unhaj, le Groupe SOS et bien d'autres) œuvrent à inscrire durablement le pass Culture dans le champ social afin qu'il soit automatiquement proposé aux jeunes éligibles passant par ces structures, comme toute politique publique.

De nombreux webinaires sont organisés depuis la généralisation du dispositif pour informer les professionnels du secteur et les mettre en capacité de sensibiliser et d'accompagner leurs publics à l'utilisation du pass Culture.

Les ressources disponibles :

Un webinaire d'information et d'accueil des partenaires culturels du pass Culture animé par nos équipes de chargés territoriaux.

Les webinaires mensuels spécialisés pour le champ socio-éducatif, l'occasion de poser toutes vos questions sur le pass Culture et comment accompagner les jeunes dans leurs démarches d'inscription.

La newsletter relais socio-éducatifs spécialisée afin de rester à jour sur les bonnes pratiques pour accompagner les jeunes dans leur prise en main du dispositif.

Les newsletters EAC d'information sur la part collective afin de faire le point sur les dernières évolutions, les prochains grands rendez-vous et les chiffres clés du pass Culture pour les groupes scolaires.

Consultez notre site pass.culture.fr et notre FAQ dédiée aux professionnels

Une politique publique **INCLUSIVE**

Depuis son lancement et dans le cadre de sa mission d'intérêt général, le pass Culture a toujours été attentif à s'adresser à tous les publics. Il évolue pour devenir un levier d'universalité réelle en faveur de l'accès de tous les jeunes à la culture et de leur accompagnement vers l'autonomie culturelle. Les jeunes en situation de handicap et ceux issus de foyers à revenus modestes bénéficieront d'un bonus supplémentaire pour préserver une plus grande équité sociale.

En outre, conformément aux engagements pris en 2024, le pass Culture se mobilise pour devenir 100 % accessible à la fin 2025 :

- > au-delà de l'accessibilité technique de l'application et une information complète sur l'accessibilité des offres, le pass Culture adapte pour les publics en situation de handicap le plafond de dépenses en offres numériques (les offres du type ebook, SVoD, jeux vidéo sont en principe plafonnées à 50€).
- > le pass Culture est aussi en contact avec des partenaires qui accompagnent des jeunes en situation de handicap, comme SOS Solidarité, le CNAPE, la Croix-Rouge, qui diffusent un premier niveau d'information à destination des aidants. Ces partenariats permettent la présence d'offres accessibles aux publics empêchés dans le catalogue proposé par le pass Culture.

Pour plus d'informations, tutoriels et outils de communication, rendez-vous sur pass.culture.fr

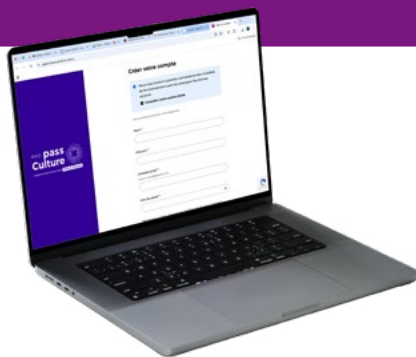


Le pass Culture **PRO**

Pour les acteurs culturels, la création d'un compte pass Culture pro est un prérequis pour mettre en ligne des offres individuelles comme collectives. Chaque structure peut créer autant de comptes utilisateurs qu'elle le souhaite pour que tous ses employés ou ses bénévoles puissent publier des offres en son nom.

Nos équipes sont disponibles pour vous accompagner dans la signature éventuelle d'une convention. Rendez-vous sur notre site dédié aux professionnels de la culture : <https://passculture.pro>

1



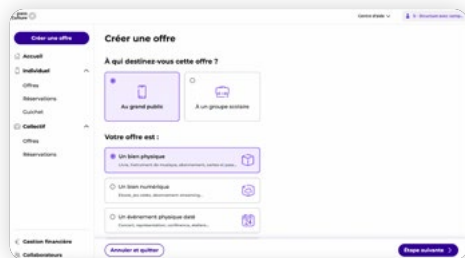
Inscription et paramétrage de l'espace professionnel

Pour proposer des offres sur l'application, les structures doivent avoir à minima un établissement avec un SIRET français. Ici, vous pouvez :

→ **personnaliser votre page partenaire avec les informations relatives à votre activité.**

Pour toute question concernant le dépôt de dossier de coordonnées bancaires, le service à contacter est : homologation-pro@passculture.app

2

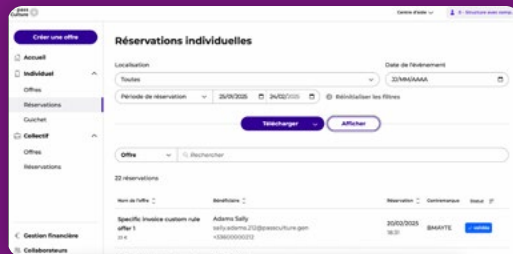


Création d'offres

En fonction des spécificités de leur activité, les acteurs culturels peuvent créer deux types d'offres : les offres individuelles à destination du grand public et les offres collectives à destination des groupes scolaires. Ici, les acteurs culturels procèdent aux actions suivantes :

- **création d'offres ;**
- **consultation/suivi du statut des offres individuelles et collectives.**

3

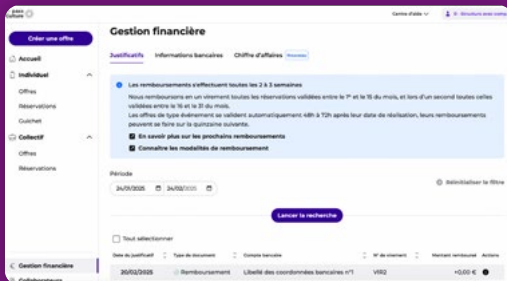


Gestion et suivi des réservations

La gestion des réservations se fait dans deux onglets distincts selon le type d'offre individuelle ou collective. Pour les réservations individuelles, la gestion diffère en fonction de la typologie concernée (offres physiques, offres d'événements, offres numériques). Vous pouvez effectuer votre suivi en apposant les filtres que vous souhaitez pour affiner votre recherche. Ici, vous pouvez :

—> **suivre les réservations.**

4



Gestion financière

Dans cet onglet, les acteurs culturels peuvent :

- > **accéder à leurs justificatifs de remboursement;**
- > **accéder à leurs statistiques de chiffre d'affaire;**
- > **ajouter leurs coordonnées bancaires.**

L'annuaire de **CONTACTS**

Relations aux collectivités :

collectivites@passculture.app

Relations avec les établissements publics nationaux :

opérateurs.nationaux@passculture.app

Les équipes en territoires :

Auvergne-Rhône-Alpes

auvergnerhonealpes@passculture.app

Bourgogne-Franche-Comté

bfc@passculture.app

Bretagne

bretagne@passculture.app

Centre-Val de Loire

centrevaleloire@passculture.app

Grand Est

grandest@passculture.app

Guyane, Guadeloupe, Martinique

antilles@passculture.app

La Réunion, Mayotte

lareunion@passculture.app

Hauts-de-France

hautsdefrance@passculture.app

Île-de-France

iledefrance@passculture.app

Normandie

normandie@passculture.app

Nouvelle-Aquitaine

nouvelleaquitaine@passculture.app

Occitanie

occitanie@passculture.app

Pays de la Loire

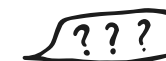
paysdelaloire@passculture.app

Sud / PACA, Corse

sudpaca@passculture.app

corse@passculture.app

Pour toutes difficultés techniques sur la plateforme pro : support-pro@passculture.app



pass
Culture

